



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Trottoir barré – La Gaichel à Eischen

En raison de la réalisation de fouilles en trottoir dans la rue La Gaichel à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 18 février 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du jeudi, 27 février 2025, à partir de 7h00 jusqu'au vendredi, 14 mars 2025 inclus, la circulation dans la rue La Gaichel à Eischen est réglée comme suit :
- interdiction de toute circulation sur le trottoir du côté des maisons sises 2 et 4 ;
 - interdiction de stationnement sur la bande de stationnement sur le tronçon limité entre les maisons sises 2 et 4.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route par le demandeur.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 18 février 2025
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser

Le Bourgmestre



Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu